Marseille. Une femme voilée mord une policière : six mois de prison dont deux ferme (Màj)

20/09/2012 à 16h07

Addendum 20/09/12

Une jeune femme voilée de 18 ans qui avait refusé un contrôle d'identité puis mordu une fonctionnaire de police en guise de protestation, fin juillet sur la voie publique à Marseille, a été condamnée jeudi par le tribunal correctionnel de la ville à six mois de prison, dont deux mois ferme.

Les magistrats ont dépassé les réquisitions du procureur de la République qui avait réclamé le 6 septembre dernier une peine de six mois de prison avec sursis. […]

Nouvel Obs

06/09/12

Le procureur du tribunal correctionnel a requis jeudi six mois de prison avec sursis à l'encontre d'une jeune femme intégralement voilée de 18 ans, qui avait mordu une policière lors d'un contrôle d'identité fin juillet. Louise-Marie Suisse, qui s'est présentée à l'audience vêtue d'un niqab noir et gantée, mais le visage découvert, comparaissait pour "*violence en réunion sur personne dépositaire de l'autorité publique*" aux côtés de deux hommes poursuivis pour le même motif. Le procureur a requis une peine identique à l'encontre des trois prévenus, arguant du fait que son devoir était "*outre les violences, de rappeler qu'il y a des éléments de subversion désagréables dans ce dossier*."

Dans la nuit du 25 au 26 juillet, alors qu'elle se trouvait à proximité d'une mosquée, Mlle Suisse, entièrement voilée sur la voie publique, avait été contrôlée par deux gardiens de la paix dans le cadre de la législation interdisant le port du

voile intégral. Elle avait refusé d’obtempérer en affirmant aux policiers qu’elle ne respectait pas les lois de la République, ni leur autorité.
L’intervention d’un premier homme, puis un attroupement sur les lieux, avaient provoqué une émeute dans laquelle une fonctionnaire de la BAC, arrivée en renfort, avait été mordue par la prévenue.
France 24

(Merci à Padmé)